

gares, que le service y est impossible. Quels moyens peut-on employer pour obvier à cet inconvénient ? Par une délibération, le comité consultatif des chemins de fer a émis, à ce sujet, l'avis qu'il fallait imposer aux Compagnies l'obligation de camionner d'office, dans les magasins publics les plus rapprochés de ces gares, les marchandises non enlevées dans un délai de cinq jours.

Mais comment opérer ce camionnage en temps d'engorgement, c'est-à-dire précisément quand le camionnage fait défaut ? On a pensé alors à établir dans l'intérieur même de la gare des magasins publics, ou les wagons accédant directement.

On aurait ainsi, comme cela existe depuis longtemps en Angleterre, des magasins à étages, munis des moyens mécaniques nécessaires pour décharger promptement et recevoir pendant quelques jours, à peu de frais, les marchandises non enlevées dans les délais réglementaires.

Cette combinaison rendrait au matériel des chemins de fer une disponibilité précieuse pour le commerce et permettrait de réaliser une économie sensible sur les frais actuels de magasinage.

Autre ministère des travaux publics, l'accablant avec des travaux de reconstruction, l'étude aux Compagnies de chemins de fer.

On ne peut que désirer une prompt solution d'une question si intéressante pour le commerce et l'industrie de notre pays.

NOUVELLES MILITAIRES

UN EXPLOSION A MALAKOFF
Un affreux événement vient, dit-on, de se produire à Malakoff, commune voisine de Brest. Une explosion a eu lieu, causant la mort de plusieurs personnes et blessant un grand nombre d'autres. Les causes de cet événement sont encore inconnues.

Des recherches ont été faites dans le cas de l'explosion d'un fusilier, qui a été allumée en ignition ou un cigare non éteint par le soupirail d'une des caves, une terrible explosion a retenti.

L'écrou est étonnant, dit-on, par sa rapidité, trois Arabes et en contusionnant plus ou moins gravement deux autres.

Les conséquences de ce malheur seraient autrement sérieuses, si les enfants avaient été en classe.

L'enquête est ouverte pour déterminer la part des responsabilités en jeu. Quant à nous, nous sommes convaincus que nous ne refusons à croire que le responsable n'ait été commis par l'autorité militaire.

Placer ainsi, et sans le mettre sous la protection d'un fait, dans une situation si pénible, pour des causes et sans que l'on ait pu le faire par des soupçons, ce serait, on peut le dire, un comble de l'impudence.

Si le fait est vrai, une grande responsabilité incomberait à l'officier qui a prescrit une mesure aussi peu conforme aux traditions qu'aux prescriptions réglementaires.

Mais, nous le répétons, cela nous semble tellement anormal que nous n'y pouvons croire.

Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil municipal de Paris a autorisé la veuve Platters à faire élever, dans le square Montsouris, un monument à la mémoire de son mari et de ses compagnons d'armes.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Poisson, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, est nommé conseiller de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Delpech nommé chef adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur.

Par décret inséré à l'Officiel, notre concitoyen, M. Delenort, fils de M. Delaporte-Buyart, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture du département de la Loire.

M. des Rotours, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre un pétition tendant à la réduction de 50 francs des droits d'entrée sur les cafés.

Hier dans la journée, les agents de sûreté Haillio et Wibaut ont aperçu dans la voiture d'un marchand de fromages un individu qui répondait au signalement de l'inculpé de l'agression de La Madeleine.

C'est un nommé Charles Dupont, 35 ans, domestique chez M. X..., marchand de fromages.

A toutes les questions posées par les agents, l'individu répondait qu'il n'avait rien fait. Une perquisition fut faite à son domicile, qui existait rue de Gand, 52.

La liste trouvée sur ses habits encore couverts de sang, déjà lavé à l'eau chaude, mais les taches n'avaient point entièrement disparu. Dupont continuait à protester de son innocence. Mais plusieurs témoins et son patron ont déclaré qu'il s'était vanté d'avoir assassiné un belge.

Dupont a déjà subi 45 jours de prison pour coups et blessures.

La victime a un peu mieux l'œil gauche est presque guéri, mais l'œil droit est toujours malade. Les autres blessures de la tête sont en voie de guérison ; l'enflure de la tête a beaucoup diminué.

Une tombola de bienfaisance a été tirée lundi soir, chez M. Auguste Desmettre, rue de la Lys, au profit de M. Mercier qui se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir aux frais qui nécessitent une grave opération qu'il doit subir à l'hôpital de la Pitié.

Cette tombola a produit une somme nette de 307 francs.

Voici la liste des numéros gagnants : 361 - 2610 - 2334 - 2145 - 3856 - 3491 - 3592 - 2877 - 2388 - 2328 - 301 - 838 - 3542 - 2712 - 2016 - 1122 - 104 - 1235 - 3520 - 3592 - 2310 - 1040 - 3448 - 2760 - 1110 - 348 - 224 - 223 - 1070 - 3454 - 1547 - 3298 - 2865 - 1101 - 228 - 629 - 3747 - 1694 - 165 - 5717 - 3634 - 2387 - 1450 - 2150 - 1181 - 2838 - 3836 - 428 - 3480 - 2247 - 632 - 1556 - 17 - 767 - 5611 - 2294 - 722.

Nous félicitons sincèrement les promoteurs de cette bonne action. MM. Auguste Desmettre, Arensma père et fils, Henri Fresnoy, Edouard Lemaire et Pierre Gier, et nous souhaitons sincèrement que leur généreuse initiative soit récompensée par la réussite complète de l'opération chirurgicale que, nous n'en doutons pas, M. Mercier supportera vaillamment.

Nous apprenons que deux des voleurs qui avaient soustrait une chaîne et de la trame à un tisserand qui s'était arrêté jeudi dernier à un étanseau, sur la place de Watrions, viennent d'être arrêtés. Un troisième est en fuite mais la police est sur ses traces.

Hier, les nommés Louis Lecotte et François Laure, demeurant rue de l'Ormeau, ont été arrêtés pour fraude de tabac et d'allumettes.

La nuit dernière, des voleurs se sont introduits chez Pierre Decker, journaliste demeurant à Croix, rue Vauban, et lui ont soustrait une montre et pour 150 francs d'effets. Les auteurs du vol sont restés inconnus.

Ce matin à Croix, pendant que les époux Rameaux étaient au marché on a vu à leur domicile une montre et une chaîne en

argent d'une valeur de 60 frs. et une petite somme d'argent.

L'Adoption-Symphonie dont nous avons annoncé dernièrement la formation, nous prie de prévenir nos lecteurs que les musiciens de la ville désirant faire partie de la société peuvent s'adresser tous les jours, à l'adresse ci-dessus, chez M. Léon Moulin, Brasserie des Halles, où tous renseignements désirables leur seront fournis. Cette société, désireuse de se faire connaître du public roubaixien, donnera le dimanche 12 mars, un grand concert en son local. Le prix du cachet est fixé à 1 franc. On se procure des cachets chez M. Landouzy, marchand de musique, rue Saint-Georges, chez le président, M. Claude Fievel, 31, rue des Prêtres et chez M. J. B. Courrier, 9, rue de la Redoute.

Nous publierons prochainement le programme de ce concert.

L'assassinat de La Madeleine (Nouveaux détails)

M. Castiaux, médecin légiste, s'est rendu hier, vers dix heures, à La Madeleine, où la femme Pinté lui était accompagnée du mari, qui avait donné les premiers soins à la blessée. M. Castiaux juge la victime complètement perdue : une hémorragie qui s'est déclarée ne laisse plus aucun espoir.

Après avoir constaté la blessure et en avoir consenti à prendre quelques cuillerées de bouillon. L'après-midi, au contraire, elle avait les dents serrées, restait impassible à ce qui se passait autour d'elle et n'ouvrait les yeux qu'à regret.

Une perquisition sérieuse a été faite dans la trousse d'ajusteur de Pinté : il y manque une lime (vulgairement appelée feuille de saule), mince et affilée, qui se trouve dans un crotin que l'assassin avait médité son coup, puisqu'il lui a fallu se lever prendre la lime dans la trousse.

Des recherches ont été faites dans le cas de l'explosion d'un fusilier, qui a été allumée en ignition ou un cigare non éteint par le soupirail d'une des caves, une terrible explosion a retenti.

L'écrou est étonnant, dit-on, par sa rapidité, trois Arabes et en contusionnant plus ou moins gravement deux autres.

Les conséquences de ce malheur seraient autrement sérieuses, si les enfants avaient été en classe.

L'enquête est ouverte pour déterminer la part des responsabilités en jeu. Quant à nous, nous sommes convaincus que nous ne refusons à croire que le responsable n'ait été commis par l'autorité militaire.

Placer ainsi, et sans le mettre sous la protection d'un fait, dans une situation si pénible, pour des causes et sans que l'on ait pu le faire par des soupçons, ce serait, on peut le dire, un comble de l'impudence.

Si le fait est vrai, une grande responsabilité incomberait à l'officier qui a prescrit une mesure aussi peu conforme aux traditions qu'aux prescriptions réglementaires.

Mais, nous le répétons, cela nous semble tellement anormal que nous n'y pouvons croire.

Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil municipal de Paris a autorisé la veuve Platters à faire élever, dans le square Montsouris, un monument à la mémoire de son mari et de ses compagnons d'armes.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Poisson, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, est nommé conseiller de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Delpech nommé chef adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur.

Par décret inséré à l'Officiel, notre concitoyen, M. Delenort, fils de M. Delaporte-Buyart, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture du département de la Loire.

M. des Rotours, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre un pétition tendant à la réduction de 50 francs des droits d'entrée sur les cafés.

Hier dans la journée, les agents de sûreté Haillio et Wibaut ont aperçu dans la voiture d'un marchand de fromages un individu qui répondait au signalement de l'inculpé de l'agression de La Madeleine.

C'est un nommé Charles Dupont, 35 ans, domestique chez M. X..., marchand de fromages.

A toutes les questions posées par les agents, l'individu répondait qu'il n'avait rien fait. Une perquisition fut faite à son domicile, qui existait rue de Gand, 52.

La liste trouvée sur ses habits encore couverts de sang, déjà lavé à l'eau chaude, mais les taches n'avaient point entièrement disparu. Dupont continuait à protester de son innocence. Mais plusieurs témoins et son patron ont déclaré qu'il s'était vanté d'avoir assassiné un belge.

Dupont a déjà subi 45 jours de prison pour coups et blessures.

La victime a un peu mieux l'œil gauche est presque guéri, mais l'œil droit est toujours malade. Les autres blessures de la tête sont en voie de guérison ; l'enflure de la tête a beaucoup diminué.

Une tombola de bienfaisance a été tirée lundi soir, chez M. Auguste Desmettre, rue de la Lys, au profit de M. Mercier qui se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir aux frais qui nécessitent une grave opération qu'il doit subir à l'hôpital de la Pitié.

Cette tombola a produit une somme nette de 307 francs.

Voici la liste des numéros gagnants : 361 - 2610 - 2334 - 2145 - 3856 - 3491 - 3592 - 2877 - 2388 - 2328 - 301 - 838 - 3542 - 2712 - 2016 - 1122 - 104 - 1235 - 3520 - 3592 - 2310 - 1040 - 3448 - 2760 - 1110 - 348 - 224 - 223 - 1070 - 3454 - 1547 - 3298 - 2865 - 1101 - 228 - 629 - 3747 - 1694 - 165 - 5717 - 3634 - 2387 - 1450 - 2150 - 1181 - 2838 - 3836 - 428 - 3480 - 2247 - 632 - 1556 - 17 - 767 - 5611 - 2294 - 722.

Nous félicitons sincèrement les promoteurs de cette bonne action. MM. Auguste Desmettre, Arensma père et fils, Henri Fresnoy, Edouard Lemaire et Pierre Gier, et nous souhaitons sincèrement que leur généreuse initiative soit récompensée par la réussite complète de l'opération chirurgicale que, nous n'en doutons pas, M. Mercier supportera vaillamment.

Nous apprenons que deux des voleurs qui avaient soustrait une chaîne et de la trame à un tisserand qui s'était arrêté jeudi dernier à un étanseau, sur la place de Watrions, viennent d'être arrêtés. Un troisième est en fuite mais la police est sur ses traces.

Hier, les nommés Louis Lecotte et François Laure, demeurant rue de l'Ormeau, ont été arrêtés pour fraude de tabac et d'allumettes.

La nuit dernière, des voleurs se sont introduits chez Pierre Decker, journaliste demeurant à Croix, rue Vauban, et lui ont soustrait une montre et pour 150 francs d'effets. Les auteurs du vol sont restés inconnus.

Ce matin à Croix, pendant que les époux Rameaux étaient au marché on a vu à leur domicile une montre et une chaîne en

argent d'une valeur de 60 frs. et une petite somme d'argent.

L'Adoption-Symphonie dont nous avons annoncé dernièrement la formation, nous prie de prévenir nos lecteurs que les musiciens de la ville désirant faire partie de la société peuvent s'adresser tous les jours, à l'adresse ci-dessus, chez M. Léon Moulin, Brasserie des Halles, où tous renseignements désirables leur seront fournis. Cette société, désireuse de se faire connaître du public roubaixien, donnera le dimanche 12 mars, un grand concert en son local. Le prix du cachet est fixé à 1 franc. On se procure des cachets chez M. Landouzy, marchand de musique, rue Saint-Georges, chez le président, M. Claude Fievel, 31, rue des Prêtres et chez M. J. B. Courrier, 9, rue de la Redoute.

Nous publierons prochainement le programme de ce concert.

L'assassinat de La Madeleine (Nouveaux détails)

M. Castiaux, médecin légiste, s'est rendu hier, vers dix heures, à La Madeleine, où la femme Pinté lui était accompagnée du mari, qui avait donné les premiers soins à la blessée. M. Castiaux juge la victime complètement perdue : une hémorragie qui s'est déclarée ne laisse plus aucun espoir.

Après avoir constaté la blessure et en avoir consenti à prendre quelques cuillerées de bouillon. L'après-midi, au contraire, elle avait les dents serrées, restait impassible à ce qui se passait autour d'elle et n'ouvrait les yeux qu'à regret.

Une perquisition sérieuse a été faite dans la trousse d'ajusteur de Pinté : il y manque une lime (vulgairement appelée feuille de saule), mince et affilée, qui se trouve dans un crotin que l'assassin avait médité son coup, puisqu'il lui a fallu se lever prendre la lime dans la trousse.

Des recherches ont été faites dans le cas de l'explosion d'un fusilier, qui a été allumée en ignition ou un cigare non éteint par le soupirail d'une des caves, une terrible explosion a retenti.

L'écrou est étonnant, dit-on, par sa rapidité, trois Arabes et en contusionnant plus ou moins gravement deux autres.

Les conséquences de ce malheur seraient autrement sérieuses, si les enfants avaient été en classe.

L'enquête est ouverte pour déterminer la part des responsabilités en jeu. Quant à nous, nous sommes convaincus que nous ne refusons à croire que le responsable n'ait été commis par l'autorité militaire.

Placer ainsi, et sans le mettre sous la protection d'un fait, dans une situation si pénible, pour des causes et sans que l'on ait pu le faire par des soupçons, ce serait, on peut le dire, un comble de l'impudence.

Si le fait est vrai, une grande responsabilité incomberait à l'officier qui a prescrit une mesure aussi peu conforme aux traditions qu'aux prescriptions réglementaires.

Mais, nous le répétons, cela nous semble tellement anormal que nous n'y pouvons croire.

Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil municipal de Paris a autorisé la veuve Platters à faire élever, dans le square Montsouris, un monument à la mémoire de son mari et de ses compagnons d'armes.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Poisson, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, est nommé conseiller de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Delpech nommé chef adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur.

Par décret inséré à l'Officiel, notre concitoyen, M. Delenort, fils de M. Delaporte-Buyart, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture du département de la Loire.

M. des Rotours, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre un pétition tendant à la réduction de 50 francs des droits d'entrée sur les cafés.

Hier dans la journée, les agents de sûreté Haillio et Wibaut ont aperçu dans la voiture d'un marchand de fromages un individu qui répondait au signalement de l'inculpé de l'agression de La Madeleine.

C'est un nommé Charles Dupont, 35 ans, domestique chez M. X..., marchand de fromages.

A toutes les questions posées par les agents, l'individu répondait qu'il n'avait rien fait. Une perquisition fut faite à son domicile, qui existait rue de Gand, 52.

La liste trouvée sur ses habits encore couverts de sang, déjà lavé à l'eau chaude, mais les taches n'avaient point entièrement disparu. Dupont continuait à protester de son innocence. Mais plusieurs témoins et son patron ont déclaré qu'il s'était vanté d'avoir assassiné un belge.

Dupont a déjà subi 45 jours de prison pour coups et blessures.

La victime a un peu mieux l'œil gauche est presque guéri, mais l'œil droit est toujours malade. Les autres blessures de la tête sont en voie de guérison ; l'enflure de la tête a beaucoup diminué.

Une tombola de bienfaisance a été tirée lundi soir, chez M. Auguste Desmettre, rue de la Lys, au profit de M. Mercier qui se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir aux frais qui nécessitent une grave opération qu'il doit subir à l'hôpital de la Pitié.

Cette tombola a produit une somme nette de 307 francs.

Voici la liste des numéros gagnants : 361 - 2610 - 2334 - 2145 - 3856 - 3491 - 3592 - 2877 - 2388 - 2328 - 301 - 838 - 3542 - 2712 - 2016 - 1122 - 104 - 1235 - 3520 - 3592 - 2310 - 1040 - 3448 - 2760 - 1110 - 348 - 224 - 223 - 1070 - 3454 - 1547 - 3298 - 2865 - 1101 - 228 - 629 - 3747 - 1694 - 165 - 5717 - 3634 - 2387 - 1450 - 2150 - 1181 - 2838 - 3836 - 428 - 3480 - 2247 - 632 - 1556 - 17 - 767 - 5611 - 2294 - 722.

Nous félicitons sincèrement les promoteurs de cette bonne action. MM. Auguste Desmettre, Arensma père et fils, Henri Fresnoy, Edouard Lemaire et Pierre Gier, et nous souhaitons sincèrement que leur généreuse initiative soit récompensée par la réussite complète de l'opération chirurgicale que, nous n'en doutons pas, M. Mercier supportera vaillamment.

Nous apprenons que deux des voleurs qui avaient soustrait une chaîne et de la trame à un tisserand qui s'était arrêté jeudi dernier à un étanseau, sur la place de Watrions, viennent d'être arrêtés. Un troisième est en fuite mais la police est sur ses traces.

Hier, les nommés Louis Lecotte et François Laure, demeurant rue de l'Ormeau, ont été arrêtés pour fraude de tabac et d'allumettes.

La nuit dernière, des voleurs se sont introduits chez Pierre Decker, journaliste demeurant à Croix, rue Vauban, et lui ont soustrait une montre et pour 150 francs d'effets. Les auteurs du vol sont restés inconnus.

Ce matin à Croix, pendant que les époux Rameaux étaient au marché on a vu à leur domicile une montre et une chaîne en

argent d'une valeur de 60 frs. et une petite somme d'argent.

L'Adoption-Symphonie dont nous avons annoncé dernièrement la formation, nous prie de prévenir nos lecteurs que les musiciens de la ville désirant faire partie de la société peuvent s'adresser tous les jours, à l'adresse ci-dessus, chez M. Léon Moulin, Brasserie des Halles, où tous renseignements désirables leur seront fournis. Cette société, désireuse de se faire connaître du public roubaixien, donnera le dimanche 12 mars, un grand concert en son local. Le prix du cachet est fixé à 1 franc. On se procure des cachets chez M. Landouzy, marchand de musique, rue Saint-Georges, chez le président, M. Claude Fievel, 31, rue des Prêtres et chez M. J. B. Courrier, 9, rue de la Redoute.

Nous publierons prochainement le programme de ce concert.

L'assassinat de La Madeleine (Nouveaux détails)

M. Castiaux, médecin légiste, s'est rendu hier, vers dix heures, à La Madeleine, où la femme Pinté lui était accompagnée du mari, qui avait donné les premiers soins à la blessée. M. Castiaux juge la victime complètement perdue : une hémorragie qui s'est déclarée ne laisse plus aucun espoir.

Après avoir constaté la blessure et en avoir consenti à prendre quelques cuillerées de bouillon. L'après-midi, au contraire, elle avait les dents serrées, restait impassible à ce qui se passait autour d'elle et n'ouvrait les yeux qu'à regret.

Une perquisition sérieuse a été faite dans la trousse d'ajusteur de Pinté : il y manque une lime (vulgairement appelée feuille de saule), mince et affilée, qui se trouve dans un crotin que l'assassin avait médité son coup, puisqu'il lui a fallu se lever prendre la lime dans la trousse.

Des recherches ont été faites dans le cas de l'explosion d'un fusilier, qui a été allumée en ignition ou un cigare non éteint par le soupirail d'une des caves, une terrible explosion a retenti.

L'écrou est étonnant, dit-on, par sa rapidité, trois Arabes et en contusionnant plus ou moins gravement deux autres.

Les conséquences de ce malheur seraient autrement sérieuses, si les enfants avaient été en classe.

L'enquête est ouverte pour déterminer la part des responsabilités en jeu. Quant à nous, nous sommes convaincus que nous ne refusons à croire que le responsable n'ait été commis par l'autorité militaire.

Placer ainsi, et sans le mettre sous la protection d'un fait, dans une situation si pénible, pour des causes et sans que l'on ait pu le faire par des soupçons, ce serait, on peut le dire, un comble de l'impudence.

Si le fait est vrai, une grande responsabilité incomberait à l'officier qui a prescrit une mesure aussi peu conforme aux traditions qu'aux prescriptions réglementaires.

Mais, nous le répétons, cela nous semble tellement anormal que nous n'y pouvons croire.

Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil municipal de Paris a autorisé la veuve Platters à faire élever, dans le square Montsouris, un monument à la mémoire de son mari et de ses compagnons d'armes.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Poisson, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, est nommé conseiller de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Delpech nommé chef adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur.

Par décret inséré à l'Officiel, notre concitoyen, M. Delenort, fils de M. Delaporte-Buyart, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture du département de la Loire.

M. des Rotours, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre un pétition tendant à la réduction de 50 francs des droits d'entrée sur les cafés.

Hier dans la journée, les agents de sûreté Haillio et Wibaut ont aperçu dans la voiture d'un marchand de fromages un individu qui répondait au signalement de l'inculpé de l'agression de La Madeleine.

C'est un nommé Charles Dupont, 35 ans, domestique chez M. X..., marchand de fromages.

A toutes les questions posées par les agents, l'individu répondait qu'il n'avait rien fait. Une perquisition fut faite à son domicile, qui existait rue de Gand, 52.

La liste trouvée sur ses habits encore couverts de sang, déjà lavé à l'eau chaude, mais les taches n'avaient point entièrement disparu. Dupont continuait à protester de son innocence. Mais plusieurs témoins et son patron ont déclaré qu'il s'était vanté d'avoir assassiné un belge.

Dupont a déjà subi 45 jours de prison pour coups et blessures.

La victime a un peu mieux l'œil gauche est presque guéri, mais l'œil droit est toujours malade. Les autres blessures de la tête sont en voie de guérison ; l'enflure de la tête a beaucoup diminué.

Une tombola de bienfaisance a été tirée lundi soir, chez M. Auguste Desmettre, rue de la Lys, au profit de M. Mercier qui se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir aux frais qui nécessitent une grave opération qu'il doit subir à l'hôpital de la Pitié.

Cette tombola a produit une somme nette de 307 francs.

Voici la liste des numéros gagnants : 361 - 2610 - 2334 - 2145 - 3856 - 3491 - 3592 - 2877 - 2388 - 2328 - 301 - 838 - 3542 - 2712 - 2016 - 1122 - 104 - 1235 - 3520 - 3592 - 2310 - 1040 - 3448 - 2760 - 1110 - 348 - 224 - 223 - 1070 - 3454 - 1547 - 3298 - 2865 - 1101 - 228 - 629 - 3747 - 1694 - 165 - 5717 - 3634 - 2387 - 1450 - 2150 - 1181 - 2838 - 3836 - 428 - 3480 - 2247 - 632 - 1556 - 17 - 767 - 5611 - 2294 - 722.

Nous félicitons sincèrement les promoteurs de cette bonne action. MM. Auguste Desmettre, Arensma père et fils, Henri Fresnoy, Edouard Lemaire et Pierre Gier, et nous souhaitons sincèrement que leur généreuse initiative soit récompensée par la réussite complète de l'opération chirurgicale que, nous n'en doutons pas, M. Mercier supportera vaillamment.

Nous apprenons que deux des voleurs qui avaient soustrait une chaîne et de la trame à un tisserand qui s'était arrêté jeudi dernier à un étanseau, sur la place de Watrions, viennent d'être arrêtés. Un troisième est en fuite mais la police est sur ses traces.

Hier, les nommés Louis Lecotte et François Laure, demeurant rue de l'Ormeau, ont été arrêtés pour fraude de tabac et d'allumettes.

La nuit dernière, des voleurs se sont introduits chez Pierre Decker, journaliste demeurant à Croix, rue Vauban, et lui ont soustrait une montre et pour 150 francs d'effets. Les auteurs du vol sont restés inconnus.

Ce matin à Croix, pendant que les époux Rameaux étaient au marché on a vu à leur domicile une montre et une chaîne en

argent d'une valeur de 60 frs. et une petite somme d'argent.

L'Adoption-Symphonie dont nous avons annoncé dernièrement la formation, nous prie de prévenir nos lecteurs que les musiciens de la ville désirant faire partie de la société peuvent s'adresser tous les jours, à l'adresse ci-dessus, chez M. Léon Moulin, Brasserie des Halles, où tous renseignements désirables leur seront fournis. Cette société, désireuse de se faire connaître du public roubaixien, donnera le dimanche 12 mars, un grand concert en son local. Le prix du cachet est fixé à 1 franc. On se procure des cachets chez M. Landouzy, marchand de musique, rue Saint-Georges, chez le président, M. Claude Fievel, 31, rue des Prêtres et chez M. J. B. Courrier, 9, rue de la Redoute.

Nous publierons prochainement le programme de ce concert.

L'assassinat de La Madeleine (Nouveaux détails)

M. Castiaux, médecin légiste, s'est rendu hier, vers dix heures, à La Madeleine, où la femme Pinté lui était accompagnée du mari, qui avait donné les premiers soins à la blessée. M. Castiaux juge la victime complètement perdue : une hémorragie qui s'est déclarée ne laisse plus aucun espoir.

Après avoir constaté la blessure et en avoir consenti à prendre quelques cuillerées de bouillon. L'après-midi, au contraire, elle avait les dents serrées, restait impassible à ce qui se passait autour d'elle et n'ouvrait les yeux qu'à regret.

Une perquisition sérieuse a été faite dans la trousse d'ajusteur de Pinté : il y manque une lime (vulgairement appelée feuille de saule), mince et affilée, qui se trouve dans un crotin que l'assassin avait médité son coup, puisqu'il lui a fallu se lever prendre la